

COMPTE-RENDU DU CM DU 24 NOVEMBRE 2016

Ouverture de la séance à 20h38

Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Monsieur Arnaud DE MEULEMEESTER qui a donné procuration à Madame Brigitte PUECH
- Monsieur Philippe JADOT qui a donné procuration à Madame Marie-Josèphe LECOMTE
- Monsieur Franck MAES qui a donné procuration à Monsieur Rida RACHIDI
- Monsieur DEGHANI-AZAR qui a donné procuration à Monsieur David LIDA
- Madame Melodye LEOGANE qui a donné procuration à Monsieur Gérard COUTÉ
- Madame Stéphanie VIGUIER qui a donné procuration à Monsieur Dominique HUET

a été élu secrétaire Monsieur David LIDA.

ORDRE DU JOUR

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2016

Le compte rendu de la séance du 22 septembre 2016 a été approuvé à l'unanimité.

II. DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L-2122.22 DU CGCT

Madame le Maire, rend compte des décisions prises depuis le dernier Conseil municipal en vertu de l'article L 2212.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Décision n°14-2016 – 26/09/2016 – Renouvellement du contrat de maintenance du logiciel pour la gestion du cimetière « REQUIEM V5 » - Société ARPEGE

Décision n°15-2016 – 12/10/2016 - Décision de poursuivre : Marché n°2014SceREST001 « Confection et livraison de repas en liaison froide » : ELIOR RESTAURATION

Décision n°16-2016 – 25/10/2016 – Convention formation UME/BALLAINVILLIERS

III. POINTS SOUMIS A DELIBERATIONS

1- CREATION DE POSTE

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de créer 1 poste d'animateur territorial à temps complet.

2- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Sur le rapport de Madame Marie-Claude FARGEOT, le Conseil municipal, **à la majorité, 21 voix pour, 5 abstentions (Mmes Viguié, Jaudinot, Vangeon, Mrs Huet, Boulland)**, décide de modifier le tableau des effectifs. Madame le Maire prend l'engagement auprès de l'ensemble du Conseil de mettre intégralement à jour ledit tableau pour le prochain Conseil municipal.

3- ADMISSION DES TITRES EN NON-VALEUR

La Trésorerie Principale de Longjumeau a établi une liste des titres pour lesquels les poursuites restent sans effet pour l'année 2016. La somme s'élève à 2 359.01 € pour un total de 43 pièces comptables.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, refuse d'admettre en non-valeur le titre lié à la taxe locale d'emplacement publicitaire d'un montant de 180 € et autorise Madame le Maire à signer l'admission en non-valeur de 42 pièces d'un montant de de 2 179.01 €.

4- INSTITUTION D'UNE REDEVANCE POUR INSTALLATION BUREAU DE VENTE IMMOBILIERE

Suite à l'exposé de Madame Marie-Josèphe LECOMTE, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, fixe ainsi qu'il suit la redevance d'occupation temporaire du domaine public pour l'installation d'un bureau de vente.

Type d'occupation	Montant de la redevance
Bureau de vente immobilière	27.50 €/m ² /mois

Tout mois entamé est dû.

5- APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (C.L.E.T.C) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PARIS-SACLAY DU 03 NOVEMBRE 2016

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté Paris-Saclay du 3 novembre 2016.

6- REVISION LIBRE DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION SUR L'ANNEE 2016- ATTRIBUTION DE COMPENSATION PROVISoire N°2016-3 ET REPRISE SUR L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE 2017

Suite à l'exposé de Madame Brigitte PUECH, le Conseil municipal, **à l'unanimité**

Décide d'adopte le montant de l'attribution de compensation provisoire comme suit :

Communes	Attribution de compensation AC 2016-3
Ballainvilliers	1 732 066,11
Champlan	3 408 150,47
Chilly-Mazarin	11 526 666,28
Epinay-sur-Orge	1 132 605,28
La Ville du Bois	1 743 202,61
Linas	2 710 555,24

Longjumeau	8 130 894,59
Marcoussis	4 546 320,30
Massy	37 480 620,42
Montlhery	1 768 987,62
Nozay	4 026 068,77
Palaiseau	3 002 204,74
Saulx-les-chartreux	1 659 045,42
Ulis (Les)	14 214 040,57
Villebon-sur-Yvette	16 532 507,21
Villejust	3 298 338,94
TOTAL	116 912 274,57

Décide de diminuer de ces mêmes montants, soit 2 424 072,89€, les attributions de compensation des communes concernées par le reversement des corrections de DSC 2014 et l'excédent 2015 de l'ex CAEE déduction faite des factures 2015 non rattachées, comme suit :

Communes	AC 2017 suite révision libre AC 2016-3
Ballainvilliers	1 682 423,02
Champlan	3 321 004,81
Chilly-Mazarin	10 810 843,14
Epinay-sur-Orge	1 013 276,64
La Ville du Bois	1 635 830,08
Linas	2 536 907,42
Longjumeau	7 876 475,96
Marcoussis	4 481 625,07
Massy	36 747 083,30
Montlhery	1 643 186,71
Nozay	4 014 480,72
Palaiseau	3 002 204,74
Saulx-les-chartreux	1 607 120,71
Ulis (Les)	14 213 140,57

Villebon-sur-Yvette	16 464 896,46
Villejust	3 233 744,81
TOTAL	114 284 244,16

7- DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE

Suite à l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne dans le cadre du contrat culturel de territoire et signer tous les documents permettant de réaliser cette manifestation.

8- RENOUELEMENT DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (PEDT) : MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°16.09.54.3 DU 22 SEPTEMBRE 2016

Suite aux remarques des conseillers pédagogiques de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Essonne (DSDEN 91) et de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), le Projet Educatif Territorial (PEDT) doit être modifié. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces modifications.

9- FIXATION DES OUVERTURES DE COMMERCES LES DIMANCHES

Le Conseil municipal, **à la majorité, 24 voix pour, 2 abstentions (Mme Jaudinot, Mr Huet)**, autorise pour l'année 2017 les commerces de détail alimentaire à ouvrir toute la journée de dimanche, les jours suivants : 10/12/2017 et le 17/12/2017. Pour l'automobile, les dimanches proposés pour l'ouverture correspondent aux actions commerciales des différents constructeurs à savoir :

08/01/2017, 15/01/2017
12/03/2017, 26/03/2017
23/04/2017
28/05/2017
04/06/2017, 11/06/2017
17/09/2017, 24/09/2017
08/10/2017, 15/10/2017

10- RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIVOA

Le Conseil municipal, **prend acte** du rapport Développement Durable 2015 du SIVOA.

11- RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIAHVY

Le Conseil municipal, **prend acte** du rapport d'activité 2015 du SIAHVY.

12- RAPPORT D'ACTIVITE 2015 DU SIGEIF

Le Conseil municipal, **prend acte** du rapport d'activité 2015 du SIGEIF.

QUESTION ORALE

Madame VANGEON

Suite aux nombreuses instructions gouvernementales* de ces derniers mois concernant la mise en sécurité des établissements scolaires, pourriez-vous nous indiquer quels travaux ont été prioritairement définis sur les 2 établissements de notre commune.

Je vous remercie de la réponse que vous pourrez nous apporter au cours de cette session.

*http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/59/8/annexe6_instruction_29_juillet_616598.pdf

Réponse Madame le Maire

Comme vous le savez courant juillet nous avons été saisis par la Préfecture qui nous précisait les modalités à mettre en œuvre en matière de sécurité entre autre au niveau des écoles.

Il a été tout particulièrement demandé de veiller à la sécurité des abords des établissements scolaires afin d'éviter tout attroupement préjudiciable à la sécurité des élèves.

Sur ce point, la procédure suivante a été organisée au niveau de l'école des Marais.

Outre le fait que toutes les entrées doivent être validées par les professeurs des écoles et les animateurs de l'ALSH durant les temps de fréquentation, la rentrée des classes est organisée comme suit :

Entrée Primaire :

Les parents ne restent plus sur le trottoir, mais entrent dans l'enceinte de l'école et doivent attendre à l'intérieur d'un périmètre défini par des barrières Vauban. Seuls les enfants avec les instituteurs peuvent accéder aux parties cours, cantines et ALSH.

Entrée Maternelle :

Les parents ne doivent pas rester sur le trottoir et ils entrent dans une partie de la cour délimitée par des barrières Vauban.

Un système de carte de couleur permet sur certains jours pour quelques parents de pénétrer dans l'enceinte de l'école avec leurs enfants. Sans cette carte, personne ne rentre.

Les investissements à venir sur cette école

Côté primaire :

Il est prévu de pérenniser la barrière aujourd'hui matérialisée par des « Vauban » par une barrière fixe avec un portail.

Il est aussi envisagé d'installer un visiophone au niveau de ce nouveau portail. Ce visiophone sera accessible aux professeurs des écoles et aux responsables de l'ALSH ainsi qu'à la cantine.

Côté maternelle :

La barrière aujourd'hui matérialisée par des « Vauban » sera remplacée par une barrière fixe et un portail.

Sur l'ensemble de l'école des Marais :

Il est préconisé de mettre des films sans teint argent sur l'ensemble des fenêtres du périmètre extérieur du bâtiment (y compris sur le préau).

Tous ces éléments ont été vus avec le major référent départemental à la sécurité ainsi que notre Policier municipal.

Le major nous a de plus proposé d'équiper toutes les salles de classe de sifflets électroniques en cas d'intrusion.

Tous ces travaux d'investissement feront l'objet d'une demande de subvention dans la cadre du FIPDR.

Concernant l'école des Hauts Fresnais, il est proposé d'apposer aussi des films sans teint sur les portes et fenêtres donnant sur la rue.

Pour information, un premier devis concernant l'école des marais nous a été proposé pour un montant de 31 536 € TTC (portails, visio, films sans teint...)

Concernant les PPMS, les écoles ont déjà effectué des tests PPMS (le dernier test de l'école des hauts Fresnais s'est déroulé le 22/11/2016 en présence du policier municipal).

Pour info : Un document similaire va être rédigé pour l'ALSH en partenariat avec notre policier municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h33



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Brigitte Puech", is written over a horizontal line.

Brigitte Puech